



Spécial Ce Mois-ci... Élections municipales

▼ Toujours soucieux de l'actualité locale, il nous a semblé qu'à la veille des élections municipales, enjeux importants pour les communes et pour Saint Jean de Moirans, il était utile de comparer les propositions faites par les deux listes en présence, sur les sujets qui nous préoccupaient plus particulièrement.

Nous avons donc proposé aux candidats des deux listes connues à ce jour, le questionnaire ci-dessous. Nous regrettons que seule la liste « Ensemble, continuons pour Saint-Jean » conduite par Laurence Béthune, ait répondu dans les délais impartis. Nous l'en remercions.

▼ EPSJ : De quelle famille politique votre liste est-elle proche ?

Nous défendons des valeurs humanistes, écologistes et de gauche et œuvrerons pour l'intérêt général et le bien commun.

▼ EPSJ : Quelles sont les valeurs humaines et sociales qui réunissent votre équipe ?

Ce sont des valeurs de solidarité, d'entraide et de soutien envers les plus fragiles d'entre nous : c'est par exemple favoriser la mixité sociale, renforcer les missions du CCAS, aider les jeunes dans leur projet professionnel par l'accueil d'alternants, d'apprentis, de services civiques...

Urbanisme

EPSJ : Comment envisagez-vous le parc des futurs logements : sociaux, privés ; dans quelle proportion, dans quelles zones de la commune ?

- Nous sommes pôle d'appui du Pays Voironnais, et à ce titre soumis à une réglementation à laquelle nous ne pouvons déroger, au risque d'être sous tutelle de l'État et de payer des amendes (comme cela a été le cas de Coublevie par exemple).
- Nous sommes donc soumis au SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui fixe une fourchette de 18 logements/an et par hectare (pas moins de 17 en tous les cas) et un espace préférentiel de développement, et au PLH du Pays Voironnais qui fixe un taux de 25 % de logements sociaux. Saint Jean est actuellement à 24,8 % (on peut donc dire que le taux est atteint !).
- Cependant, pour maintenir ce taux de 25 %, il est important que dans toute opération de constructions, des logements sociaux soient prévus, ce qui de plus favorise la mixité sociale à laquelle nous sommes très attachés.
- Les futures constructions devront donc être situées pour moitié (autre règle du SCOT) dans l'espace préférentiel de développement, qui concerne notamment la zone du Billoud et le centre village de manière plus large.
- Il y a aussi beaucoup de « dents creuses » (espace libre entre des constructions) que nous avons identifiées, qui pourront aussi être construites si les réseaux (voirie, assainissement...) le permettent.
- La typologie des logements sera différente selon les secteurs : de la maison individuelle, à la maison jumelée en passant par les petits collectifs. Des espaces verts seront envisagés dans chaque opération, pour répondre notamment au nouveau plan climat air énergie territorial.

EPSJ : Prévoyez-vous des rénovations de l'ancien ?

- Nous avons, au cours de ce mandat, rénové la « Prébende », pour y faire un logement social en étage et un local dédié à la petite enfance en rez de chaussée. C'est donc effectivement de la rénovation.
- Beaucoup de tènements en centre village sont vacants, mais appartiennent à des propriétaires privés. Nous n'avons donc pas la maîtrise des travaux qui pourraient être entrepris pour les rendre à l'habitat. Cependant, nous souhaitons rencontrer ces propriétaires, les accompagner – dès lors qu'ils seraient intéressés – dans toutes les démarches administratives et matérielles et les aider dans la recherche de financement.
- Il faut cependant savoir que les logements rénovés n'entrent pas dans le nombre de logements à construire, ils viennent en plus.

EPSJ : Comment pensez-vous concilier infrastructures routières et nouvelles constructions ?

Les nouvelles constructions ne seront autorisées que lorsque les voiries seront en capacité d'accueillir un trafic supplémentaire. Une étude en cours, dont le résultat sera communiqué au public le 9 mars prochain, permettra sans doute d'apporter des pistes de réflexion et d'amélioration.

EPSJ : Poursuivrez-vous la révision du PLU ?

Bien évidemment car nous souhaitons prendre en compte les inquiétudes légitimes de certains habitants ; tout en respectant les règles supra communales qui nous sont imposées, quoi qu'en disent certains...

Transport

▼ EPSJ : Qu'envisagez-vous pour améliorer la circulation sur la commune ?

Nous envisageons des assises sur la circulation, avec des professionnels et les Saint-Jeannais, afin de discuter les différents points qui pourraient être améliorés.

● Voirie :

- Augmenter le nombre de places de stationnement sur les parkings existants sans en augmenter la superficie.
- Mettre en place des alternats de circulation dès lors que la largeur des chaussées le permet, pour réduire la vitesse et peut-être le trafic dans certains secteurs.
- Continuer à veiller à l'entretien des routes.
- Aménager les accotements dès lors que cela est possible pour favoriser le croisement des véhicules, circulation piétonnière, cycliste.
- Certaines actions ont été menées au cours de ce mandat pour la création de cheminements piétons, de zones de rencontre... Il faudra poursuivre dans ce sens pour favoriser les modes actifs.
- Nous continuerons à travailler avec le Pays Voironnais sur le « plan vélo », dont certains itinéraires devraient d'ailleurs traverser notre commune, comme cela a été le cas lors de ce mandat.
- Nous sommes en cours d'acquisition de parcelles pour établir de nouveaux cheminements piétons (par exemple, Monteuil, Nugues...). Celui du Gay a été fait en fin d'année dernière, permettant aux collégiens de rejoindre en toute sécurité l'arrêt de bus.
- Nous continuerons de collaborer avec La Buisse pour qu'un cheminement piéton puisse être aménagé entre nos deux communes, et avec Moirans (si cela est possible) pour le prolonger jusqu'à la gare.

● Transport en commun :

- Nous avons rétabli, en 2014, le transport à la demande, qui avait été supprimé peu de temps avant le début de notre mandat pour favoriser d'autres déplacements que la voiture.
- Nous avons obtenu la ligne 4 du Pays Voironnais, qui permet de rejoindre Voiron, qui est encore à titre expérimental, mais dont la fréquentation augmente régulièrement.
- Nous œuvrerons pour que cette ligne, qui va maintenant jusqu'à la plateforme sportive poursuive son chemin jusqu'à la gare de Moirans. Les familles des résidents de la Maison des Isles aimeraient d'ailleurs que leurs enfants handicapés puissent prendre les transports en commun pour rejoindre Voiron, ou le centre village de Saint Jean.

● Êtes-vous favorables à la gratuité des transports en commun ?

La gratuité des transports peut être effectivement un levier pour favoriser une alternative à la voiture. Nous sommes favorables aux Transports en Communs, et nous étudierons tout ce qui pourra faciliter leur utilisation. Nous réfléchissons entre autres à une solution de navettes (gratuites pour les familles) pour amener les enfants à l'école.

● Covoiturage

- Nous avons lancé « Auto Pouce » au début du mandat, en lien avec le Conseil de Village. Des permanences, des panneaux ont été installés, mais cela n'a malgré tout pas fonctionné.
- Nous favoriserons le covoiturage en facilitant l'accès au site de covoiturage du Pays Voironnais. Cela peut être fait rapidement.

Environnement

▼ EPSJ : Quelles mesures pensez-vous prendre au niveau communal, et proposer au Pays Voironnais, afin de limiter le réchauffement climatique ?

- Dans le cadre de l'énergie, c'est améliorer la performance énergétique des bâtiments (c'est d'ailleurs ce que nous avons fait pour les constructions de MPT/CLSH, Maison de santé et café et salle des mariages de la mairie).
- C'est aussi favoriser les énergies renouvelables (comme nous l'avons fait avec l'installation de panneaux solaires sur le toit de l'école par exemple).
- Dans le cadre de l'environnement, c'est agir contre la pollution lumineuse, favoriser l'agriculture biologique.
- Dans le cadre des déplacements, c'est favoriser, comme on l'a vu plus haut, les transports en commun et les modes actifs de déplacement, en continuité avec les communes voisines, en facilitant ce mode de déplacement par une communication accrue et une visibilité plus marquée (panneaux par exemple).
- Dans le cadre des constructions, c'est limiter fortement l'imperméabilisation des sols.
- Enfin, dans le cadre de l'alimentation, c'est renforcer la prise en compte de la nouvelle loi EGalim (que nous avons déjà appliquée), en privilégiant les circuits courts de distribution et l'augmentation de la part du bio dans les repas de la cantine scolaire.

▼ EPSJ : Comment participez-vous au Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) du Pays Voironnais ?

- Il est nécessaire que des élus participent à la commission environnement du Pays Voironnais, à la fois pour faire entendre la voix de Saint Jean, mais aussi pour échanger sur des pratiques mises en place dans d'autres communes, et enfin avoir un regard croisé pour des actions cohérentes à l'échelle d'un bassin de vie.
- Il pourrait également être intéressant d'organiser une réunion publique sur ce plan climat air énergie territorial pour savoir comment les habitants s'y inscrivent, ou pourraient s'y inscrire. Il s'agirait de faire de l'information et de la concertation sur ce sujet, comme sur d'autres d'ailleurs.

▼ EPSJ : Quelles mesures pensez-vous prendre pour la protection du milieu naturel et de la biodiversité dans la commune ?

- Maintenir l'espace de la mare pédagogique en privilégiant des rencontres sur place.
- Sensibiliser les enfants « à travers l'école » au respect de l'environnement et de la nature.
- Remettre en place dans le cadre de la révision du PLU, les corridors biologiques et faunistiques qui ne figurent pas dans le PLU actuellement en vigueur.
- Acquérir les parcelles agricoles en vente pour les mettre à disposition d'agriculteurs.

Ecole • Jeunesse • Vie associative

▼ EPSJ : La population augmentant, les structures scolaires devront s'adapter. Que proposez-vous ?

Un groupe de travail, composé d'élus, de parents d'élèves, d'usagers a travaillé, en lien avec un cabinet d'études sur l'extension et/ou la construction d'une « nouvelle » école. Plusieurs scénarii ont été proposés ; celui qui a reçu l'unanimité des voix est celui qui favorise l'extension et la construction de nouveaux locaux en centre village, sur le site actuel. Les autres « pistes » possibles n'ont pas été retenues car d'abord, elles éloignaient l'école du centre village, (ce qui pouvait avoir des conséquences néfastes pour les commerces) ; elles pouvaient scinder l'école maternelle et l'école élémentaire (ce qui n'est pas souhaitable dans le cadre de projets d'équipe, et pour les services de cantine et de garderie), elles obligeaient à des constructions très onéreuses au vu de la topologie des terrains envisagés.

Un concours d'architectes a été lancé : 3 cabinets ont été retenus le 17 janvier dernier par le jury de concours.

▼ EPSJ : Quelle politique éducative envisagez-vous pour tous les jeunes de Saint Jean ?

Les premières années d'un enfant lui permettent de se former, de devenir un citoyen éclairé. Il est donc indispensable de permettre à chacun d'entre eux, quels que soient sa famille, son origine sociale, sa religion, de pouvoir accéder à une école de qualité. C'est pourquoi nous œuvrerons pour offrir à chaque enfant des services scolaires de qualité : garderie, restauration scolaire, activités péri éducatives... et financerons les projets demandés par les enseignants dès lors qu'ils seront argumentés et répondront aux missions de l'école.

Cette politique éducative volontariste passe aussi par l'encadrement : c'est donc faire appel à un personnel qualifié, motivé, dont le projet professionnel aura été présenté au responsable du pôle jeunesse et aux élus en charge de l'éducation.

Les rythmes scolaires (sur 4 jours ou 4 jours ½) seront de nouveau discutés avec l'ensemble de la communauté éducative pour être mis en œuvre dès la prochaine rentrée.

Mais c'est aussi favoriser l'accueil de plus petits : répondre aux besoins de l'association des nounous et du Relais d'Assistants Maternelles en leur proposant un espace dédié ; augmenter le nombre d'heures d'intervention des animatrices du RAM, accompagner la crèche dans ses projets, soit par un financement, soit par la mise à disposition d'agents, de matériel, de salles.

▼ EPSJ : Quel avenir voyez-vous pour la MPT ?

Le tissu associatif est essentiel dans la vie d'une commune, car il favorise les rencontres et les animations. Toutes les associations doivent donc être soutenues par la commune dès lors qu'elles œuvrent pour l'intérêt général et « ouvrent leurs portes » à tout habitant, sans distinction aucune. C'est notamment le cas de la MPT.

La MPT a renforcé, au cours de ce mandat, ses actions :

- La section musique, qui est en augmentation régulière, grâce à des tarifs attractifs et des professeurs de qualité. Cela a été rendu possible par le soutien des élus en place (achat des instruments de musique, paiement d'heures de direction pour le coordonnateur de la section...) et mise à disposition gratuite de locaux, locaux d'ailleurs rénovés !
- Le pôle jeunesse, qui a pu être créé ; grâce aux rencontres de jeunes dans le cadre d'intervention en liens avec le CODASE (comité de lutte contre la délinquance du Pays Voironnais), que les élus en place ont soutenu et financé.
- Elle est une « grosse » association de la commune ; c'est aussi une vitrine, notamment le centre de loisirs sans hébergement. Elle doit donc, comme toutes les autres associations favorisant l'animation du village, être soutenue dès lors que ses demandes sont cohérentes et favorisent l'accès à la culture, au sport..., pour tous.

Démocratie locale

▼ EPSJ : Quelle forme de participation des citoyens à la vie de la commune voulez-vous promouvoir ?

• Nous souhaitons la création de conseils de quartier, qui seront coordonnés par un habitant du quartier et un élu référent. Ils pourront faire des propositions pour améliorer la vie dans le quartier, mais aussi favoriser les rencontres avec d'autres quartiers de la commune. Nous souhaitons mettre en place un budget participatif, qui permettra de valoriser leur travail et répondra de manière concrète à leurs besoins.

• Ce sera aussi l'ouverture des commissions municipales à des non élus ; ce qu'on appelle des comités consultatifs. Cela permet à ceux qui le souhaitent de s'investir dans un domaine particulier, et avoir un regard extérieur ne peut être que bénéfique ; il évite « de se couper » des autres...

• Ce sera aussi la tenue de réunions publiques sur les projets à venir ou en cours. Cela pourra être aussi des ateliers thématiques, dès lors qu'ils répondront à une attente particulière.

La concertation aura une place importante dans notre mandat.

▼ EPSJ : Comment envisagez-vous votre action au sein du Pays Voironnais ?

• Deux postes de conseiller communautaire sont attribués à Saint Jean. Le Maire et un autre élu siégeront dans toutes les instances afférentes.

• Les autres élus siégeront dans toutes les commissions du Pays Voironnais, pourront informer le Conseil Municipal des orientations prises par l'EPCI, participer aux débats, faire entendre la voix de Saint Jean. C'est ce que nous avons fait au cours de ces 6 années, et notre présence régulière et forte nous a permis d'obtenir des résultats !

• Nous ferons de même, mais pour ce mandat, le maire sera bien conseiller communautaire.

Démocratie locale

▼ EPSJ : Envisagez-vous de nouvelles coopérations intercommunales ?

Si votre question porte sur la création de commune nouvelle, la réponse est clairement non !

Par contre, la mutualisation peut être envisagée, dès lors qu'il s'agisse d'un pacte « gagnant-gagnant ». Cela veut dire que cette mutualisation doit être positive pour les deux communes, que chacune y trouve son compte, qu'elle n'augmente pas les coûts... Travailler avec les communes voisines semble une évidence, c'est d'ailleurs ce que nous avons fait lors de ce mandat.

▼ EPSJ : Vous pouvez évoquer d'autres thèmes, non présentés ci-dessus.

Aucune question n'a porté sur « nos aînés ». Pourtant, comme dans chaque commune de France, ils représentent une part non négligeable de la population. Ils sont souvent confrontés à une habitation peu adaptée, trop grande et de moins en moins fonctionnelle ; parfois ils peuvent être isolés.

Il nous semble donc indispensable de mettre en place des actions qui leur sont destinées :

- C'est le CCAS, dont j'ai déjà parlé, qui a organisé au cours du mandat, un plan canicule et un plan grand froid, permettant d'être en relation avec ces personnes, et de leur apporter les services nécessaires si besoin ; d'aller les rencontrer.
- Il pourra aussi organiser des rencontres avec les professionnels de santé, des conférences sur le mieux vieillir par exemple (c'est notamment le plan équilibre).
- C'est la construction d'une structure adaptée aux personnes âgées autonomes, qui évite la rupture brutale entre la maison de famille et la maison de retraite.
- Il y aurait beaucoup d'autres thématiques à aborder, mais nous en parlerons lors de nos réunions de quartier, auxquelles vous êtes invités !

Nos Commentaires

Nous précisons que, malgré le nom proche, notre association « Ensemble pour Saint-Jean » est totalement indépendante de la liste conduite par Laurence Béthune.

Nous rappelons que notre association, créée en 2000, s'affirme clairement de gauche, comme mentionné dans ses statuts. Globalement, EPSJ considère que ce programme n'est pas en contradiction avec ses choix.

Il y a, en effet, des points très positifs

▼ Quelques exemples :

- Une bonne prise en compte des aînés (dans son questionnaire EPSJ avait effectivement omis ce thème)
- La volonté de re-densifier l'habitat du centre village en accompagnant les propriétaires qui souhaiteraient rénover l'habitat.
- La volonté de maintenir de la mixité sociale.
- La volonté de réfléchir à l'amélioration de la desserte routière AVANT d'autoriser de nouvelles constructions.
- Le développement des cheminements piéton
- La volonté affichée de renforcer l'implication de la commune dans les actions du PV
- Le refus catégorique d'accepter la création d'une « commune nouvelle » tout en renforçant la mutualisation...

D'autres points nous paraissent moins nets

▼ Quelques exemples :

- Sur la gratuité des transports en commun, la réponse est plutôt floue. EPSJ y est favorable.
- Sur l'organisation du covoiturage, pas de réponse précise.
- Rien sur une politique de prise en charge de l'aide à la scolarité, particulièrement pour les élèves de collège et lycée.
- A propos de la participation des citoyens à la vie de la commune, les propositions sont peu innovantes alors qu'on connaît des expériences tout à fait nouvelles et dynamiques qui ont porté leurs fruits dans d'autres communes.
- Rien de précis sur le fonctionnement du CCAS et sa réorganisation.

N'ayant eu les réponses que d'une seule liste à ce questionnaire, nous les publions cependant in extenso comme nous nous y étions engagés vis à vis des candidats. Notre intention initiale qui était d'apporter des éléments de comparaison entre les listes en présence a de ce fait perdu une partie de son intérêt. Nous en sommes désolés.